

# AVIS AU PUBLIC

## Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance numéro 2025/29 du 27 août 2025, a édicté les modifications ponctuelles et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivantes :

Référence	Objet
2025/29-1.1	Alzingen, 496a-496c, route de Thionville – travaux de réfection de la couche de roulement le 04.09.2025
2025/29-1.2	Hesperange/Fentange, rue de Bettembourg (CR159) – travaux d’entretien au pont du chemin de fer du 01.09.2025 au 04.09.2025
2025/29-1.3	Itzig, rue de Hesperange – déménagement le 29.08.2025
2025/29-1.4	Itzig, rue des Champs – déménagement le 29.08.2025
2025/29-1.5	Fentange, rue de Bettembourg – déménagement le 01.09.2025
2025/29-1.6	Fentange, op der Sterz – déménagement le 27.08.2025
2025/29-1.7	Alzingen, « Journée de la mobilité » - manifestation du 19.09.2025 au 22.09.2025
2025/29-1.8	Itzig, rue de Hesperange – travaux de réfection de la façade du 27.08.2025 au 16.09.2025
2025/29-1.9	Hesperange, Ceinture um Schlass – travaux de grutage le 28.08.2025
2025/29-1.10	Itzig, rue de Hesperange – travaux de démolition du 01.09.2025 au 31.10.2025
2025/29-1.11	Hesperange, rue Adolphe Reding – travaux de toiture du 30.08.2025 au 30.09.2025
2025/29-1.12	Fentange, rue Armand Rausch, rue de Kockelscheuer – travaux d’entretien sur la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg du 31.08.2025 au 15.09.2025
2025/29-1.13	Alzingen, rue de Syren – travaux de grutage du 02.09.2025 au 05.09.2025
2025/29-1.14	Howald, route de Thionville – travaux de réfection le 04.09.2025
2025/29-1.15	Itzig, Coin d’Espagne – travaux de grutage le 01.09.2025

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 27 août 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,  
Pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,



Carole Becker

Le bourgmestre,

